

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2014

1- REPRESENTANTS AUPRES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET MEMBRES DES COMMISSIONS

1.1 SIVU DES ECOLES DE SAINT-ONDRAS ET VALENCOGNE – DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE en tant que délégué titulaire au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne :

- M. Christian VIEUX-MELCHIOR
- M. Michel CLEYET-MERLE
- M. Michel POLAUD
- Mme. Vanessa ANSEL-ROBIN
- M. Guy MOIRAND

DESIGNE en tant que délégué suppléant au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne, ayant voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires :

- Mme. Valérie GUINET
- Mme. Bénédicte CHALUMEAU

1.2 SIVU SPORTIF VALENCOGNE / SAINT-ONDRAS– DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal,

DESIGNE comme représentants de la commune au sein du SIVU sportif Valencogne / Saint-Ondras

- M. Christian VIEUX-MELCHIOR
- M. Michel DREVON
- M. André MOREL-QUERON
- M. Nicolas PERONNET
- Mme Bénédicte CHALUMEAU

1.3 ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE BOURBRE

Le Conseil Municipal,

DESIGNE comme représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre :

Les délégués titulaires sont :

- M. Denis ANDRÉ
- M. Michel DREVON

Les délégués suppléants sont :

- M. Michel POLAUD
- M. Nicolas PERONNET

1.4 ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE (SMABB)

Le Conseil Municipal,

DESIGNE comme représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre:

Le délégué titulaires est :

- M. Christian VIEUX-MELCHIOR

Le délégué suppléant est :

- Mme Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

1.5 ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISÈRE (SEDI)

Le Conseil Municipal

DESIGNE M. Fabien TERRAZ délégué titulaire M. Denis ANDRÉ délégué suppléant du Conseil municipal au sein du SEDI

1.6 ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIVU DU COLLÈGE MARCEL BOUVIER DES ABRETS ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU GYMNASSE DU COLLÈGE MARCEL BOUVIER

Le Conseil Municipal,

DESIGNE comme représentants de la commune au sein du SIVU du Collège Marcel Bouvier des Abrets et du Syndicat intercommunal de gestion du gymnase du Collège Marcel Bouvier :

Les délégués titulaires sont :

- Mme Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX
- Mme Bénédicte CHALUMEAU

Les délégués suppléants sont :

- M. Nicolas PERONNET
- Mme Vanessa ANSEL-ROBIN

1.7 ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite aux élections municipales le 23 mars 2014 et à l'installation du Nouveau Conseil le 28 mars 2014, M. le Maire propose à l'Assemblée de constituer différentes commissions communales et demande que des membres soient élus au sein de chacune d'elles.

Le Conseil Municipal,

DRESSE LA LISTE des Commissions Communales et en ELIT LES MEMBRES pour la durée du présent mandat, le Maire présidant chacune d'elles :

↳ COMMISSION FINANCES

Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Valérie GUINET, Denis ANDRÉ et Fabien TERRAZ.

↳ COMMISSION TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Valérie GUINET et André MOREL-QUERON.

↳ COMMISSION SUIVI DES BATIMENTS COMMUNAUX

Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel DREVON, Bénédicte CHALUMEAU.

➤ SOUS COMMISSION SONORISATION : Nicolas PERONNET

↳ COMMISSION VOIRIE

Michel LANFRAY, Guy MOIRAND.

↳ COMMISSION AGRICULTURE

Michel LANFRAY, Guy MOIRAND.

↳ COMMISSION COMITE DES FETES

Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Valérie GUINET, Nicolas PERONNET.

↳ COMMISSION ACCUEIL, INFORMATION, COMMUNICATION

Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Denis ANDRÉ, Vanessa ANSEL-ROBIN et Fabien TERRAZ.

↳ COMMISSION URBANISME, ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT, FLEURISSEMENT

Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Denis ANDRÉ, Michel LANFRAY, Nicolas PERONNET, Guy MOIRAND, Florence DELATTRE.

DESIGNE les correspondants de la commune

↳ CORRESPONDANT DEFENSE

Michel DREVON,

↳ CORRESPONDANTS SECURITE ROUTIERE

Titulaire : Valérie GUINET

Suppléant : Michel DREVON.

1.8 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

DESIGNE pour la durée du mandat le président de la Commission d'Appel d'Offres
Président : Christian VIEUX-MELCHIOR

ELIT pour la durée du mandat les membres de la Commission d'Appel d'Offres

Membres Titulaires :

- Michel CLEYET-MERLE,
- Michel POLAUD
- Fabien TERRAZ

Membres Suppléants :

- Denis ANDRÉ,
- Bénédicte CHALUMEAU

1.9 FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à douze le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

1.10 ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- Christian VIEUX-MELCHIOR, Président
- Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX
- Valérie GUINET
- Vanessa ANSEL-ROBIN
- Florence DELATTRE
- Fabien TERRAZ

1.11 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650

2- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal

DECIDE, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

9° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

13° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile ;

15° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

3- INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 31% de l'indice 1015.

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Premier adjoint au Maire à 8,25% de l'indice 1015.

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Deuxième adjoint au Maire à 6,60% de l'indice 1015.

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Troisième adjoint au Maire à 6,60% de l'indice 1015.

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Quatrième adjoint au Maire à 6,60% de l'indice 1015.

DECIDE que les indemnités seront versées mensuellement.

DECIDE que les indemnités du Maire seront versées à compter du 29 mars 2014, date de son entrée en fonction, et celles des adjoint à compter de la date du caractère exécutoire des arrêtés de délégations de fonctions.

4- TRAVAUX EN COURS ET PROJET

Travaux en cours : crépi du bâtiment de la Cure

Travaux en projet : réhabilitation de la mairie

5- DIVERS

PROCHAINE REUNION : LUNDI 12 MAI A 20H